



**DECISION N°200-2026 –
CONTRAT DE CESSION
DE DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE MUTISSAGE
AVEC L'ASSOCIATION JAZZ EN VELAY**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 approuvant la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la décision n°145-2024 du Président de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2024 approuvant la Convention de partenariat et de financement dans le cadre de l'appel à projet programmation culturelle avec le Conseil Départemental ;

Vu la décision n°53-2026 du Président de la CC Forez-Est en date du 24 février 2026 approuvant la demande de subvention du catalogue « De Villes en Villages » programmation culturelle du Conseil Départemental,

Vu le projet de contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Mutissage » co-écrit par la CC Forez-Est et l'association « Jazz en Velay », d'un montant de 1 200 € TTC, tel qu'annexé,

Considérant la mise en œuvre le vendredi 10 juillet 2026, d'un spectacle de musique, mené en partenariat avec la municipalité et la bibliothèque de Violay,

Considérant que l'objectif du présent contrat s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers », de valorisation du patrimoine et du savoir-faire identitaire de Forez-Est,

Considérant la nécessité de contractualiser avec l'association « Jazz en Velay » afin de définir les modalités d'intervention, notamment la contrepartie financière de la cession du droit de représentation dudit spectacle s'élevant à 1 200,00€

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le contrat de cession ci-annexé avec l'association « Jazz en Velay » dont le siège est situé au PUY-EN-VELAY (43157), 31 boulevard de la République pour un montant de 1 200,00€.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 11/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS